

**FICHE PRATIQUE SUR LES PRODUITS BIOSOURCES  
DANS LE SECTEUR DES DÉTERGENTS**

## Table des matières

1. Qu'est-ce que le biosourcé ? .....	2
2. Le biosourcé dans le secteur des détergents .....	2
3. Caractérisation de la teneur en biosourcé .....	3
3.1. Les méthodes existantes .....	3
3.2. La recommandation de l'Afise .....	3
4. Catégories de produits et teneur en biosourcé observée .....	4
5. Freins techniques et marge de progression .....	4
6. Durabilité des produits .....	5
6.1. Normes de durabilité .....	5
6.2. Prise en compte du caractère biosourcé dans les labels et référentiels existants .....	6
7. Autres informations .....	7
7.1. Rappel sur les obligations réglementaires dans le secteur des détergents .....	7
7.2. Tests effectués sur les détergents .....	7
7.3. Allégations (cf. guide CNC) .....	8
Certifications produits .....	10
Certifications entreprises .....	13

### QUI SOMMES NOUS ?

*L'Afise fédère près d'une centaine d'entreprises, soit environ 80% du secteur de la détergence. Les adhérents de l'AFISE sont des industriels fabriquant et commercialisant, en France, les produits destinés à laver, nettoyer, entretenir, maintenir dans l'état d'hygiène nécessaire, le linge, la vaisselle et l'ensemble des surfaces que ce soit dans les foyers, dans les collectivités ou dans l'industrie.*

## 1. Qu'est-ce que le biosourcé ?<sup>1</sup>

Les produits finis dits « biosourcés » pour la chimie et les matériaux sont des produits industriels non alimentaires qui intègrent des matières premières renouvelables issues de la biomasse (végétaux par exemple).

En substituant les matières premières fossiles utilisées par notre industrie, cette filière contribue à réduire la dépendance aux ressources fossiles et certains impacts environnementaux et sanitaires.

On distingue généralement deux grandes catégories de matières premières d'origine biosourcée dans notre secteur, partiellement ou totalement issus de la biomasse :

- celles utilisées pour la fabrication des emballages ;
- celles utilisées pour la formulation des produits (tensioactifs, solvants...).

Ces matières premières peuvent provenir de diverses sources de biomasse : oléoprotéagineux (colza...), plantes amidonnées (maïs, blé...) et sucrières (betterave...), plantes à fibres (lin, chanvre), micro-algues et macro-algues, ressources sylvicoles, plantes herbacées, éco-produits ou sous-produits industriels organiques. Elles peuvent être d'origine européenne (lin, colza, tournesol, olive...) ou tropicale (coprah, palme...).

Les matières premières peuvent être obtenues par extraction, réaction chimique ou également produites par action de microorganismes, comme les enzymes, les produits de fermentation ...

## 2. Le biosourcé dans le secteur des détergents

Il existe dans le secteur des détergents plusieurs familles de matières premières qui peuvent être d'origine biosourcée, elles sont présentées dans le tableau ci-après avec leur rôle dans les détergents.

Acides/bases	Ajoutés pour contrôler l'acidité (éliminer le tartre et les traces de rouille) / l'alcalinité (faciliter la dissolution des graisses notamment) des produits
Amines	Bases organiques utilisées pour dissoudre les graisses ou neutraliser l'acidité d'autres matières premières
Enzymes	Les enzymes sont des catalyseurs qui accélèrent certaines réactions chimiques comme les processus de digestion et de croissance. Dans l'industrie des détergents, les enzymes sont utilisés pour atteindre un degré plus élevé d'élimination des taches, de blancheur, un meilleur respect des tissus et des couleurs, et pour, d'une façon générale, augmenter les performances de nettoyage
Fragrances/Parfums	Donnent une odeur agréable au produit lors de son utilisation
Séquestrants	Réagissent avec les ions calcium et les ions métalliques libres pour les empêcher d'avoir un impact négatif sur les performances, (dépôts calcaires par exemple) et participent à l'amélioration de l'apparence ou de la stabilité du produit
Solvants	Utilisés pour dissoudre certaines salissures insolubles dans l'eau et améliorer la stabilité des formules.
Tensio-actifs	Principaux éléments des formules de produits d'hygiène et d'entretien, modifient la tension superficielle ou interfaciale des liquides, assurent une meilleure imprégnation des surfaces et facilitent la mise en émulsion/suspension des ingrédients non solubles dans l'eau

<sup>1</sup> ADEME : <http://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/produits-biosources>

## 3. Caractérisation de la teneur en biosourcé

### 3.1. Les méthodes existantes

Plusieurs méthodes sont décrites pour mesurer la teneur en élément biosourcé d'une matière première ou d'un produit fini.

Certaines ont fait l'objet de normes EN européennes ou ASTM américaines, avec des différences de méthodologie et de calcul.

Les normes EN 16785 définissent des méthodes de détermination de la teneur en produits biosourcés par des mesures de fractions des différents éléments C, H, O, N avec deux méthodologies possibles :

- EN 16785-1<sup>i</sup> : première approche qui consiste à effectuer une analyse au radio carbone de la teneur en carbone 14 complétée par une analyse élémentaire de l'hydrogène, de l'oxygène et de l'azote.
- EN 16785-2<sup>ii</sup> : deuxième approche qui consiste en un bilan matière lors de la production (fraction biosourcée / masse totale du produit).

La norme ASTM D6866<sup>iii</sup> définit la teneur en élément biosourcé en se basant sur la mesure de la teneur en carbone 14 par rapport à la teneur en carbone organique total (le carbone d'origine minérale comme celui des carbonates n'est pas pris en compte).

La norme EN 16640<sup>iv</sup> définit la teneur en élément biosourcé en se basant sur la mesure de la teneur en carbone 14 par rapport au carbone total (y-compris le carbone d'origine minérale), et décrit 3 méthodologies :

- Compteur à scintillation liquide (CSL)
- Ionisation beta (IB)
- Spectrométrie de masse par accélérateur (SMA)

### 3.2. La recommandation de l'Afise

**Afin de déterminer la teneur en biosourcé d'un produit détergent, la recommandation est de se baser sur un calcul théorique du taux de carbone renouvelable, à partir des données transmises par les fournisseurs de matières premières.**

**Si une vérification par des tests est nécessaire, le groupe de travail préconise l'utilisation de la norme EN 16640 pour déterminer le taux de carbone renouvelable. En effet, c'est une norme européenne, plus facile à appliquer que les normes EN 16785, qui permet de mieux mettre en évidence les différences entre matière d'origine bio-sourcée ou fossile (permet d'exprimer des pourcentages plus faciles à comparer et de faciliter la communication vers les utilisateurs).**

## 4. Catégories de produits et teneur en biosourcé observée

Catégories de produits (telles que définies dans l'écolabel européen)	Sous catégories de produits	% de carbone renouvelable calculé selon les principes de la norme EN 16640	
		Teneur minimale	Limite technique
Vaisselle main		30%	90%
Vaisselle machine	Poudre (carbonate considéré comme fossile)		35%
	Pastille (carbonate considéré comme fossile)	30%	50%
	Liquide	15%*	40%
Linge - lessives	Poudre (carbonate considéré comme fossile)	25%	45%
	Pastille (carbonate considéré comme fossile)	25%	35%
	Liquide	50%	85%
Linge - Assouplissants		50%	80%
Multiusage (nettoyants surfaces dures)	Vitres	30%	90%
	Nettoyants tous usages	25%	90%
	Nettoyants Sanitaires	30%	90%
	Gel WC	30%	90%
	Nettoyant cuisine	20%	90%

\* Le seuil est plus bas du fait notamment des fortes restrictions liées à la liste positive française<sup>2</sup> dans laquelle la plupart des molécules autorisées sont d'origine fossile

Dans les détergents pour le linge du secteur professionnel, plusieurs produits doivent être utilisés pour obtenir le résultat souhaité : base détergente, base blanchissante... La recommandation est de ne considérer que la base détergente car demander une teneur en biosourcé sera moins pertinent pour les autres produits.

En ce qui concerne les poudres ou les tablettes, leur teneur en biosourcé est plus faible compte tenu de leur composition en charges minérales, considérées comme fossiles dans l'EN 16640 (carbone biosourcé/carbone total) contrairement à l'ASTM D6866 carbone biosourcé/carbone organique total.

## 5. Freins techniques et marge de progression

L'objectif des fabricants de détergents est de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole, et d'augmenter la part de biosourcés dans les produits finis.

La profession reste toutefois confrontée à un certain nombre de freins qui limitent aujourd'hui le recours aux biosourcés :

- Offre en matières premières biosourcées limitée.

<sup>2</sup> Liste positive française : arrêté du 8/09/1999

- Manque de données sur la biodégradabilité des matières premières de la part des fournisseurs
- Manque d'information sur la structure des molécules présentes dans les matières premières permettant de calculer le taux de carbone renouvelable
- Dans certaines familles de matières premières il n'existe à ce jour pas d'alternatives biosourcées, par exemple pour substituer le carbonate de calcium dans les poudres et crèmes à récurer....

Les professionnels du secteur cherchent toutefois à identifier de nouvelles matières premières biosourcées en développant des partenariats avec des laboratoires de R&D et des fournisseurs.

## 6. Durabilité des produits

La nature biosourcée d'un produit est l'un des éléments permettant d'évaluer le caractère durable d'un produit mais ce n'est pas le seul qui doit être pris en compte.

En effet, plusieurs critères devront être évalués afin de s'assurer de la durabilité et de la sécurité des produits : performance environnementale, biodégradabilité, toxicité et écotoxicité, engagement sociétal au sein de la chaîne de production...

Il est important également de s'assurer que le produit biosourcé offre une performance comparable à celle des produits du marché dans les conditions normales d'utilisation.

Un produit biosourcé n'est pas forcément un produit « bio » au sens où il ne fait pas systématiquement appel aux ressources issues de l'agriculture biologique.

Pour les matières premières dérivées de l'huile de palme, il existe une certification spécifique RSPO (*Round table on Sustainable Palm Oil* – [www.rspo.org](http://www.rspo.org))<sup>3</sup> qui a pour objectif de promouvoir une croissance et une utilisation répondant à des critères précis de durabilité.

Il existe des normes EN qui définissent les critères de durabilité des produits biosourcés. Dans les référentiels (labels, chartes, certifications...) qui garantissent le caractère durable des produits détergents, certains intègrent des exigences liées au caractère biosourcé, d'autres non.

### 6.1. Normes de durabilité

La norme NF EN 16751<sup>v</sup> (produits biosourcés – critères de durabilité) définit des critères de durabilité horizontaux applicables à la part biosourcée de tous les produits, couvrant les trois piliers de la durabilité (environnemental, social et économique). Elle précise le périmètre qui doit être examiné, les critères pertinents. Elle définit également un cadre pour fournir des informations sur la gestion des aspects de durabilité mais ne permettra pas de faire des allégations sur la durabilité des produits.

La norme NF EN 16760<sup>vi</sup> couvre quant à elle l'analyse du cycle de vie des produits biosourcés.

---

<sup>3</sup> RSPO : Table ronde sur l'huile de palme durable - *Roundtable on Sustainable Palm Oil*  
<https://www.rspo.org/about>.

## 6.2. Prise en compte du caractère biosourcé dans les labels et référentiels existants

L'ensemble des référentiels cités ici sont détaillés en annexe.

### 6.2.1. Labels environnementaux de type I

La norme ISO 14024:2018<sup>vii</sup> établit les principes et les procédures pour l'élaboration de programmes de label environnemental de type I, y compris le choix des catégories de produits, des critères environnementaux et des caractéristiques fonctionnelles du produit, ainsi que pour l'évaluation et la démonstration de la conformité.

En fonction des produits, les critères varient, mais les écolabels répondent aux principes suivants :

- des critères et seuils précis, pour la limitation des impacts environnementaux et la performance des produits,
- des critères élaborés en concertation avec les fabricants, distributeurs, associations de protection de l'environnement et de consommateurs,
- des cahiers des charges librement consultables,
- une révision régulière des critères,
- une certification par un organisme indépendant.



- Seuil minimum de 50% d'agents de surface biosourcés,
- Dans le cas où le produit contient des dérivés d'huile de palme, il est nécessaire de fournir un certificat sur sa provenance durable, un certificat *mass balanced*<sup>4</sup> est nécessaire au minimum



- Pas de référence au caractère biosourcé dans les référentiels actuels
- Inscrit dans les révisions prévues à partir de 2020



- Pas de référence au caractère biosourcé dans les référentiels actuels
- Dans le cas où le produit contient des dérivés d'huile de palme, il est nécessaire de fournir un certificat sur sa provenance durable, un certificat *book&claim*<sup>4</sup> est suffisant

### 6.2.2. Autres référentiels

Les déclarations environnementales qui émanent des fabricants et des entreprises, et qui pourraient être considérées comme auto-déclaratives sont considérées comme des labels environnementaux de type II. Un ensemble formalisé de données environnementales qui décrit les aspects environnementaux d'un produit est lui considéré comme un label environnemental de type III.

<sup>4</sup> Mass balance et book&claim : <https://www.rspo.org/certification/supply-chains>



- Prise en compte de l'origine biosourcée des matières premières
- Favorise l'utilisation de matières premières d'origine biosourcée
- Pas de référence au caractère biosourcé dans les référentiels actuels
- Inscrit dans les révisions à venir (01/07/2019)

## 7. Autres informations

### 7.1. Rappel sur les obligations réglementaires dans le secteur des détergents

Le règlement [détergents n°648/2004](#) a pour objet d'harmoniser en Europe les critères techniques que doivent respecter les détergents mis sur le marché. Ainsi les agents de surface qui les composent doivent présenter une biodégradabilité finale déterminée selon les méthodes présentées dans l'annexe II du règlement. Elles peuvent varier selon la nature de l'agent de surface notamment. La biodégradabilité finale correspond à une décomposition complète de la molécule d'agent de surface. Précédemment, seule la biodégradabilité primaire était exigée ; elle correspondait à une perte des propriétés tensioactives par coupure de la molécule d'agent de surface.

Ce règlement a également introduit des limitations de l'utilisation de phosphates dans les détergents, ainsi que des obligations d'étiquetage spécifiques, notamment sur la présence éventuelle de certains allergènes (en lien avec la réglementation cosmétique).

Les détergents sont également soumis de manière plus générale aux réglementations sur les produits chimiques :

- [CLP](#) : pour évaluer la dangerosité des produits et établir leur classification ;
- [REACH](#) : ce règlement a introduit la notion d'évaluation de la dangerosité des substances tout au long de leur cycle de vie. Il prévoit donc d'étudier les impacts des substances y compris dans les mélanges dans lesquelles elles sont formulées, dans les conditions dans lesquelles ces derniers sont utilisés. Il a également introduit des restrictions dans les produits destinés aux consommateurs qui ne doivent pas contenir de substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) au-delà de certaines concentrations.

### 7.2. Tests effectués sur les détergents

De manière générale, les tests qui doivent être faits sur les substances doivent l'être selon les dispositions du [règlement 440/2008](#).

En ce qui concerne l'écotoxicité, ce sont les normes OCDE 201 (algues et cyanobactéries), 202 (daphnies) et 203 (poissons) qui s'appliquent.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, la biodégradabilité sur les produits finis sera plutôt évaluée avec une norme [OCDE \(301A, 301 B, 302 B...\)](#) ou similaire.

### **7.3. Allégations (cf. [guide pratique des allégations environnementales à l'usage des professionnels et des consommateurs du Conseil National de la Consommation](#))**

**Attention aux limites fixées par le règlement CLP : si un produit est classé il ne peut pas porter de mention écologique.**

Les allégations « écologique » ou encore « vert » présentent aux yeux du consommateur un produit comme étant, dans sa globalité et pour l'ensemble de ses composantes, un produit de qualité au regard de la protection de l'environnement.

Seule une réduction importante des principaux impacts environnementaux du produit tout au long de son cycle de vie permet de justifier l'emploi d'une telle formule.

Dans tous les cas, ces termes doivent être relativisés afin de ne pas laisser croire en l'innocuité du produit sur l'environnement. Des indications sur les principales caractéristiques environnementales du produit doivent figurer sur son emballage.

L'allégation « naturel » ne devrait être utilisée que pour un produit peu transformé, proche de son état d'origine. Un produit ne devrait être qualifié de naturel que s'il contient au moins 95 % de composants naturels.

L'allégation « renouvelable » peut être utilisée pour une matière issue du monde animal ou végétal et dont le renouvellement, avec ou sans intervention de l'homme, compense quantitativement et qualitativement la disparition naturelle et le prélèvement effectué par l'homme.

Les matières premières d'origine renouvelable sont notamment utilisées comme substituts aux dérivés du pétrole dans les secteurs de la chimie (huiles pour moteurs, encres d'imprimerie, produits cosmétiques et de nettoyage), des matériaux (emballage, isolation), de l'énergie (biocarburants)...

Quelles informations doit-on trouver sur le produit ?

Ce qui est composé de matière renouvelable : l'emballage ou le produit. Sans précision, ce terme vise le couple produit/emballage la nature de la matière renouvelable utilisée et sa proportion dans le produit fini ou l'emballage (par exemple : sac plastique composé à 80 % d'amidon de maïs).



## ANNEXE I : définitions

Nous avons choisi d'utiliser dans cette fiche pratique les définitions issues de la norme EN 16575<sup>viii</sup>.

Cette norme européenne dont la version française a été publiée en décembre 2014, définit les termes généraux devant être utilisés dans le domaine des produits biosourcés, ainsi que certains aspects transversaux qui concernent les normes de produits biosourcés.

- Biomasse : matière d'origine biologique à l'exclusion des matières intégrées dans des formations géologiques et/ou fossilisées
- Carbone biosourcé/carbone biogène : carbone issu de la biomasse
- Carbone organique total (COT/TOC) : quantité de carbone organique présent dans un produit
- Carbone total (CT/TC) : quantité de carbone présent sous forme organique, inorganique et élémentaire
- Produit biosourcé : produit entièrement ou partiellement issu de la biomasse, normalement caractérisé par sa teneur en carbone biosourcé
- Teneur biosourcée : fraction d'un produit issue de la biomasse

Carbone 14, ou carbone radioactif ou  $^{14}\text{C}$  : isotope du carbone ayant une masse atomique de 14

## ANNEXE II : description des référentiels

### Certifications produits

#### Ecolabel européen



L'Ecolabel européen est un label écologique européen permettant de valoriser des produits plus respectueux de l'environnement tout en garantissant des performances identiques aux produits analogues. Il repose sur une approche multicritères. A ce jour 6 catégories de produits sont concernées. Pour chacune d'entre elle une décision précise les différents critères auxquels les produits doivent se conformer pour pouvoir ensuite être écolabellisés par un organisme indépendant (en France c'est l'AFNOR qui est en charge de cette évaluation).

Parmi ces différents critères voici ceux qui ont un lien avec le respect de l'environnement, le respect de l'utilisateur et la valorisation des produits d'origine naturelle :

- Evaluation de la toxicité de la formule vis-à-vis des organismes aquatiques,
- Biodégradation facile en aérobiose et biodégradation en anaérobiose exigée pour les agents tensio-actifs,
- Pour les matières premières dérivées de l'huile de palme, celles-ci doivent provenir de plantations gérées de manière durable (certificats RSPO),
- Restrictions sur l'intégration de matières premières dangereuses ou toxiques (COV, agents conservateurs, ...),
- Valorisation de matières premières recyclées pour les emballages, limitation de la quantité de matière plastique pour l'emballage des produits,
- Obligation d'efficacité au moins équivalente à celle d'un produit analogue.

A part sur les matières premières issues de dérivés d'huile de palme, l'écolabel n'intègre pas de critère sur le caractère biosourcé des matières premières. Une évolution du référentiel vers une valorisation des matières premières biosourcées serait intéressante lors de la prochaine révision des critères.

#### Nordic swan



L'Ecolabel nordique est très proche de l'Ecolabel européen en termes de principes, chacun s'inspirant des dernières évolutions de l'autre lors des adaptations ; Il impose également un minimum d'efficacité à l'usage.

La prochaine évolution du label nordique prévoit déjà d'imposer un certain niveau de matières premières d'origine renouvelable.

## **Blue Angel**



Le Blue Angel est également très proche de l'Ecolabel européen, avec pour la dernière évolution des critères plus restrictifs pour l'approvisionnement des dérivés de l'huile de palme, et un seuil minimum de 50% pour les agents tensio-actifs biosourcés.

## **Ecocert**



ECOCERT est une société privée qui a lancé en 2006 un référentiel détergence, élaboré en concertation avec des experts de la filière, fournisseurs, fabricants, distributeurs. L'objectif est de définir un niveau d'exigence supérieur aux réglementations en vigueur concernant la valorisation des substances naturelles et le respect de l'environnement tout au long de la chaîne de production.

Depuis le 1er novembre 2012, il existe également une nouvelle version de ce référentiel intégrant deux niveaux de certification : ECODETERGENTS et ECODETERGENTS à base d'ingrédients biologiques.

Parmi les exigences applicables aux détergents, l'accent est donné notamment à la valorisation de tous les ingrédients d'origine naturelle :

- Maximum 5% d'ingrédients de synthèse parmi la liste restrictive de l'annexe I.A.1
- Aucune phrase de risque environnementale autorisée sur le produit

## **Cradle to Cradle (du berceau au berceau)**



**Cradle to Cradle** est une certification internationale créée en 2002, qui a pour objectif la préservation des ressources en incitant à une économie circulaire

Cette certification est attribuée sur des critères qui couvrent cinq grands domaines à savoir : la toxicité des matières utilisées, la réutilisation des matières, l'utilisation des énergies renouvelables, la gestion de l'eau et l'équité sociale. La certification Cradle to Cradle d'un produit, atteste selon le niveau de certification, que tous les composés chimiques de chaque matière sont biodégradables ou utilisés de manière à garantir des matières plus sûres en éliminant les potentiels risques pour l'environnement et la santé humaine, que le produit est soit recyclable soit constitué de matières recyclées à de très forts pourcentages, que des énergies renouvelables ont été utilisées dans les processus de fabrication du produit pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub>, que la gestion de l'eau se fait de manière rationnelle afin de préserver la notion de ressource précieuse essentielle et que les fabricants font preuve de responsabilité sociale.

## **Charte du nettoyage durable**

La charte du nettoyage durable encourage l'adoption de procédures de gestion conformes au développement durable à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit. Elle concerne toutes les catégories de produits de l'industrie des savons, des détergents et des produits d'entretien, aussi bien pour le grand public que pour le monde industriel et institutionnel.

Les produits respectant les critères de la charte du nettoyage durable sont reconnaissables à deux logos apposés, correspondant à ses deux composantes :



#### Composante entreprise

Ce logo indique que l'entreprise qui fabrique ce produit respecte les principes de production durable (CSP – *corporate sustainability procedures*) tout au long du cycle de vie. Il s'agit notamment de critères sur les matières premières, l'utilisation des ressources, mais également des informations sur l'utilisation des produits.

Une mise à jour majeure va être déployée qui inclue notamment l'ajout de critères sur l'origine renouvelable des matières premières. L'entreprise s'engagera à s'assurer de l'origine des matières biosourcées, de leur impact sur la santé et sur l'environnement, notamment au travers de certifications éventuelles comme le RSPO.

#### Composante produits

En 2010, la charte a connu une évolution importante avec l'introduction d'une dimension produit. Pour 9 catégories de produits, des profils de développement durable (ASP – *advanced sustainability profile*) ont été définis incluant les dernières innovations techniques : concentration des produits, poids des emballages, utilisation de matériau recyclé...

Un [profil](#) a notamment été développé en 2014 pour les produits professionnels d'entretien du bâtiment. Il comporte par exemple des exigences sur le poids de l'emballage par dose de produit, duquel doit être déduit la quantité de plastique recyclé utilisé, ou encore sur l'écotoxicité des composants...

La Charte s'efforce de dépasser les exigences légales et fait en sorte que les produits – tout au long de leur cycle de vie – soient fabriqués de la façon la plus sûre et la plus responsable possible. Elle veille aussi à ce que la sécurité des produits utilisés soit assurée (conformément à leur usage), et que toutes les informations utiles en matière de sécurité et d'efficacité d'utilisation soient aisément accessibles. Les entreprises qui adhèrent à la Charte doivent se soumettre à un contrôle externe indépendant et à une évaluation annuelle au niveau européen qui mesure les composantes économiques, sociales et environnementales au moyen d'Indicateurs Clés de Performance. Le [rapport développement durable](#) de l'AISE, association européenne qui représente le secteur de la détergence, présente l'évolution de ces indicateurs depuis 2004 pour certains.

#### **NF environnement**



La dernière mise à jour de la norme [NF environnement pour les produits de nettoyage](#) date d'avril 2011. Cette norme s'adresse aux produits nettoyants vendus en préparation à diluer ou à dissoudre, ou en produits « prêt à l'emploi », destinés au nettoyage ordinaire des surfaces intérieures ou/et extérieures du secteur automobile, mécanique (outils dont ceux utilisés dans le secteur du bâtiment) et maritime : textiles (fauteuils, moquette), métal, plastiques, carrelages, ciments, béton, goudron, verres (vitres dont les lave-glaces), bois et caoutchouc.

L'exclusion de certaines substances considérées comme dangereuses fait partie des critères à respecter comme la toxicité aquatique ou les caractéristiques des matières composant l'emballage. Il n'y a dans ce référentiel aucune référence à d'éventuels critères d'origine des matières premières.

A noter, il n'y a aucun produit à ce jour certifié selon ce référentiel.

## Certifications entreprises

Une entreprise qui s'engage dans une certification va mettre en place des améliorations notamment sur son outil de production mais aussi dans les formulations des produits qu'elle va mettre sur le marché.

### Norme ISO 14001

La norme ISO 14001 a pour objectif d'améliorer de manière continue la performance environnementale d'une entreprise en élaborant un outil de suivi permettant d'évaluer les progrès réalisés. Il n'existe pas dans cette norme d'exigences absolues en matière de performance environnementale, mais l'entreprise s'engage dans un processus continu de réduction des impacts notamment environnementaux de ses activités.

### EMAS

Le référentiel EMAS va plus loin sur les engagements d'amélioration des impacts environnementaux en y incluant la communication des objectifs fixés avec leur échéance et des résultats obtenus.

### Label RSE « Proprement engagés »



Destiné aux entreprises du secteur de la détergence et de l'hygiène industrielle, le label RSE « Proprement engagés » a été co-construit par différentes parties prenantes (entreprises amont et aval, autorités de tutelle, ONG, experts RSE) du secteur pour prendre en compte les spécificités de la filière industrielle. L'objectif est de fournir un outil commun à l'ensemble des entreprises du secteur, basé sur l'ISO 26000 pour engager les entreprises dans des démarches RSE et les faire reconnaître.

Le référentiel est divisé en cinq grands thèmes couvrant l'ensemble des enjeux :

- promouvoir une consommation responsable,
- des produits respectueux de la santé et de l'environnement,
- un secteur responsable et engagé,
- une filière durable,
- mobiliser les talents.

Parmi les critères sur lesquels l'entreprise doit être évaluée figurent notamment la réduction des consommations et la substitution par des matières premières plus durables. Dans le thème « une filière durable », elle doit également définir des objectifs en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Pour qu'une entreprise obtienne le label, sa maturité RSE va être évaluée sur site par un organisme tiers indépendant : AFNOR Certification. Ce dernier remettra un rapport d'évaluation à un comité de labellisation composé de plusieurs collègues (3 experts RSE, 3 parties prenantes et 3 adhérents de l'AFISE) lequel sera chargé d'attribuer ou non le label ainsi que le niveau de maturité de l'entreprise : de 1 à 4 étoiles. Le label RSE « Proprement Engagés » est attribué pour une durée de 3 ans avec un suivi à 18 mois.

## ANNEXE III : pour aller plus loin

ACDV : [RECOMMANDATIONS PRATIQUES pour l'évaluation environnementale des produits chimiques d'origine biosourcée](#)

---

<sup>i</sup> EN 16785-1 janvier 2016 : Produits biosourcés - Teneur biosourcée - Partie 1 : détermination de la teneur biosourcée par une analyse au radiocarbone et une analyse élémentaire - Produits biosourcés - Détermination de la teneur biosourcée par une analyse au radiocarbone et une analyse élémentaire

<sup>ii</sup> EN 16785-2 mars 2018 : Produits biosourcés - Teneur biosourcée - Partie 2 : détermination de la teneur biosourcée à l'aide de la méthode basée sur le bilan-matières - Produits biosourcés - Teneur biosourcée - Partie 2: Détermination de la teneur biosourcée à l'aide de la méthode basée sur le bilan matière

<sup>iii</sup> ASTM D6866 -18 : Standard Test Methods for Determining the Biobased Content of Solid, Liquid, and Gaseous Samples Using Radiocarbon Analysis

<sup>iv</sup> EN 16640 avril 2017 : Produits biosourcés - Teneur en carbone biosourcé - Détermination de la teneur en carbone biosourcé par la méthode au radiocarbone. La présente Norme européenne spécifie une méthode permettant de déterminer la teneur en carbone biosourcé dans des produits à partir du mesurage de la teneur en <sup>14</sup>C.

<sup>v</sup> EN 16751 avril 2016 : Produits biosourcés - Critères de durabilité

<sup>vi</sup> EN 16760 décembre 2015 : Produits biosourcés - Analyse du cycle de vie

<sup>vii</sup> ISO 14024:2018 : Labels et déclarations environnementaux -- Délivrance du label environnemental de type I -- Principes et procédures

<sup>viii</sup> EN16575 octobre 2014 : Produits biosourcés - Vocabulaire